

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2023_017

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ESPERANCE FOOTBALL TEAM

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 janvier 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Sandrine COMBASTEIL, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux orientations de la ville dans le cadre de la Politique Publique Enfance Jeunesse, la ville de Chatou et l'association « Espérance Football Team » ont établi un partenariat portant sur la mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente de l'Espace 16-25 ans pour des réunions de travail et des soirées événements ; en contrepartie l'association doit aider à la co-animation d'événements et d'ateliers sportifs.

Cette démarche a pour objectif de:

- Soutenir l'accès aux pratiques culturelles et solidaires,

- Développer une démarche partenariale entre deux acteurs éducatifs,
- Valoriser le vivre ensemble et favoriser les liens entre les publics.

L'année 2022 a permis à l'association d'organiser son comité de direction, la salle polyvalente de l'Espace 16-25 leur permet de se réunir toutes les semaines afin de pouvoir travailler sur leurs actions et le projet de l'association.

L'association a animé trois ateliers créatifs à destination des jeunes catoviens et de leur famille. Lors de ces ateliers, les membres de l'association en ont profité pour sensibiliser le public sur les actions qu'ils mènent. L'association a proposé une animation estivale à l'Espace 11-15.

Au regard de ce premier partenariat satisfaisant, il est proposé au Conseil Municipal de conclure à nouveau une convention de partenariat pour une durée de 11 mois renouvelable chaque année pour une durée de 12 mois. La durée totale de la convention ne pourra pas excéder 47 mois, soit un terme maximal au 31 décembre 2026.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Solidarité Intergénérationnelle par mail le 23 janvier 2023,

Considérant les objectifs de la Politique publique Enfance Jeunesse fixés par la Ville et notamment le développement des animations auprès des jeunes catoviens,

Considérant les objectifs de l'Association Espérance Football Team et son programme d'actions,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat entre la ville et l'association Espérance Football Team,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 06/02/2023